COMPTE RENDU SEANCE DU MARDI 02 MARS 2010 A 21 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour.**
2. **Approbation du procès verbal de la séance précédente.**
3. **Montpellier Agglomération : Modifications des statuts, compétence réseaux très haut débit.**
4. **Régularisation de cession parcelle Mairie - Mme Coadic Marie-Claude (Ancien Auzillon) et M. et Mme Lacombe.**
5. **Convention parcage de chèvres.**
6. **Exonération TFNB pour la culture Bio.**
7. **Consultation entreprise pour la gestion du photovoltaïque.**
8. **Projet aménagement du Conseil Général – Rue des Mûriers (carrefour CD 21, CD 21e et CD 21e et CD 54).**
9. **Réfection voirie communale – Devis.**
10. **Autorisation appel d'offres pour le projet d'aménagement Rue Gaston Baissette, Place de l'Eglise et rue des Près.**
11. **Projets de l'Ecole Charles Perrault.**
12. **Projet de rénovation des menuiseries Bibliothèque et Maison Robert.**
13. **Demande de licence de taxi.**
14. **Marché paysan.**
15. **Décision étude hydraulique dans le cadre du PLU.**

Sous la Présidence de Monsieur Pierre COMBETTES,
étaient présents : Mmes Monique BALSAN, Marie-Thérèse FABRE, Hélène GABRIELI-MAGOT, Jacqueline GERBE, , Mme Catherine MAVEL, Valérie REIMUND.
MM Gilles CLIMENT, Joël COMBETTES, M. Samuel FABRE, M. Joël RAYMOND, Thierry SERVES.

Absents excusés : M. Dominique CROULLEBOIS, Mme Catherine GUILLERMET, M. Pierre FORTIER.

1. *Approbation de l'ordre du jour.*

Monsieur le Maire adjoint soumet à l'approbation du conseil municipal l'ordre du jour qui comporte 15 points, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. *Approbation du procès verbal de la séance précédente.*

Le procès verbal de la séance du 1er décembre 2009 est approuvé à l'unanimité. Seul le point 7 : Montaud Patrimoine, mauvaise rédaction il fallait lire que la participation serait un pourcentage de la facture. Le Conseil décide de maintenir cette participation à hauteur de 360 € HT, sur justification d'une facture par 11 voix « pour » et 1 abstention.

3. *Montpellier Agglomération : Réseaux très haut débit.*

La Communauté d'Agglomération de Montpellier veut doter toutes les communes de l'agglomération du très haut débit.
A l'heure actuelle le territoire de la Communauté d'agglomération de Montpellier est déjà desservi par des réseaux d'initiatives publiques. Le réseau Pégase réalisé par la Ville de Montpellier s'étend sur plus de 150 km de fibres optiques. Le Département déploie le réseau Num'Hérault.
Les actions envisagées par la Communauté d'Agglomération de Montpellier ne concurrencent pas les ces réalisations mais doivent les compléter afin d'aboutir, dans les prochaines années, à l'élimination de toutes les « zones blanches » non desservies par le très haut débit.
Dans le cadre des nouvelles compétences, la Communauté d'Agglomération permettra aussi la couverture en très haut débit des zones d'activités non encore desservies à ce jour.
Le Conseil municipal approuve ces nouvelles compétences.

4. *Régularisation de cession parcelle Mairie – Mme Coadic Marie-Claude (ancien Auzillon) et M. et Mme Lacombe.*

Le passage entre les 2 parcelles ayant fait l'objet d'une demande de cession. Aujourd'hui, une cession de terrain intervient sur une de ces parcelles.
Il est demandé au CM de prendre la décision de mettre en demeure les propriétaires de ces parcelles de régulariser la situation avant de concrétiser la cession.
Le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander de formaliser le bornage de leur parcelle par un géomètre.

5. *Convention parcage de chèvres.*

Le Maire propose au Conseil municipal de signer une convention entre la mairie et M. BRU pour mise à disposition de terrains pour pâturage de chèvres en contre partie de l'entretien des clôtures et des abords du terrain. Le Conseil municipal est favorable par 11 voix « pour » et une abstention.

6. *Exonération TFNB pour la culture Bio*

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a possibilité d'exonérer les agriculteurs BIO de la taxe foncière sur le non bâti pour une durée de 5 ans.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'exonération de la TFNB pour les agriculteurs labellisés BIO.

7. *Consultation entreprise pour la gestion du photovoltaïque*

Afin de confier la gestion du photovoltaïque de la salle communale à une entreprise qui sera responsable de son entretien et assurera la maintenance, il convient de lancer une consultation.
Le Conseil municipal autorise le maire à lancer cette consultation en avril 2010 après avoir finaliser le cahier des charges et le règlement de consultation.

8. *Aménagement Rue des Mûriers.*

L'adjoint à la voirie présente le projet d'aménagement proposé par le Conseil général d'un cheminement piéton sécurisé rue des Mûriers, entre les carrefours RD 21 et RD 54, par la mise en place de bandes de résine colorée matérialisant le cheminement et aux entrées des

deux carrefours, ainsi que le busage d'une partie du fossé et la création d'un trottoir de part et d'autre de l'abri bus jusqu'à la RD 21. Le Conseil municipal est favorable à la réalisation de ces travaux.

9. *Devis réfection voirie communale.*

Le projet de réfection de la voirie communale portera sur les chemins ruraux suivants : Chemin des Lones-Catalan(partie), chemin de la fontaines des amours, et le chemin du patus de la dernière habitation au col. Le Conseil municipal autorise le maire à lancer une consultation par procédure adaptée.

10. *Appel d'offres Rue Gaston Baissette.*

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à lancer un appel d'offres concernant l'aménagement de la rue Gaston Baissette, Rue des Près et Place de l'Eglise.

11. *Projets école.*

L'école sollicite une subvention pour leur projet de peinture du mur du silo de la chaufferie, la somme destinée à l'intervenante est de 500 € et le matériel coûte 200 €. Le conseil municipal décide de participer pour le matériel à hauteur de 200 € prévus.
Concernant les imprimantes, la multiplication des imprimantes multiplie le coût de fonctionnement. La commission école étudiera cette demande et reviendra vers le Conseil municipal.

12. *Rénovation menuiserie bibliothèque.*

Dans le cadre de l'économie d'énergie, l'Adjoint aux bâtiments présentent les devis de rénovation des menuiseries. L'entreprise PROUGET est retenue pour réaliser ces travaux d'un montant de 9 371.00 € HT.

13. *Licence de taxi.*

Monsieur Binet a présenté une demande de licence de taxi qui a été transmise à la Préfecture de l'Hérault, celle-ci a émis un avis défavorable le 05 mars 2009.
Le Conseil municipal donne par 8 voix « pour » et 4 « abstentions » une autorisation d'emplacement à Monsieur Binet afin de lui permettre d'exercer sur la commune de Montaud. L'emplacement sera attribuer ultérieurement. Monsieur Binet devra présenter les justificatifs lui permettant d'exercer la profession.

14. *Marché paysan.*

Après sondage effectué par le foyer rural, un marché de producteurs sera organisé avec 2 associations « terres vivantes » et « l'association des marchés paysans de l'Hérault » en collaboration avec les associations du village.
Le Conseil municipal mettra à disposition un ou plusieurs emplacements sur le domaine public pour cette manifestation.

15. <u>Etude hydraulique du PLU.</u>

L'Adjoint délégué à l'urbanisme informe le conseil municipal qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Montpellier afin de nous aider à réaliser les études pré-opérationnelles d'extension et de réinvestissement de la commune.
Le programme de dépense des études pré-opérationnelles incluant les études techniques annexes (relevés topographiques, étude hydraulique, étude de voirie et réseaux divers…) est estimé à 100 000 € HT maximum.
Le Conseil municipal donne son accord pour solliciter une aide financière auprès de Montpellier Agglomération et auprès du Conseil Général.

La séance est levée à 01 h 30.